

VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE
COMITÉ DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2025

Réunion ordinaire du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 15 avril 2025 à 17 h, en présentiel dans la salle Jean-Guy Senécal de l’Hôtel de Ville, à laquelle sont présents :

- ❖ Marc-André Guertin, maire
- ❖ Gaston Meilleur, conseiller municipal et président, *absent entre 18 h et 18 h 30*
- ❖ Marc-Antoine Robert, vice-président
- ❖ Alain St-Pierre, *arrivée tardive à 17 h 15*
- ❖ André Roy, *départ hâtif vers 18 h 20*
- ❖ Elizabeth Lamoureux

Tous membres du comité et formant quorum, assistés de :

- ❖ Noé Bünzli, chargé de projet en urbanisme
Service de l’aménagement du territoire et de l’environnement
- ❖ Alejandra Guevara, conseillère professionnelle en urbanisme
Service de l’aménagement du territoire et de l’environnement
- ❖ Alain Côté, personne-ressource
- ❖ Philippe Charland, personne-ressource

Sont également présentes :

- ❖ Isabelle Thibeault, conseillère municipale
- ❖ Mélodie Georget, conseillère municipale

Est absent :

- ❖ Jean-François Lacerte, personne-ressource

CPT-25041501 ACCEPTATION ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Il est unanimement proposé par les membres du comité

QUE l’ordre du jour de la réunion ordinaire du 15 avril 2025 soit accepté, tel que rédigé.

CPT-25041502 ACCEPTATION ACCEPTATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

Il est unanimement proposé par les membres du comité

QUE le compte-rendu de la réunion ordinaire du 11 mars 2024 soit accepté, tel que rédigé.

CPT-25041503 RECOMMANDATIONS TOPONYMIE ABÉNAKISE À MONT-SAINT-HILAIRE

Lot 6 589 469 — Boisé au nord du Manoir Rouville-Campbell

Recommandation

Lors du vote, Gaston Meilleur et André Roy sont absents. Les trois membres présents forment toujours quorum. Marc-André Guertin s’abstient.

CONSIDÉRANT QUE le lieu visé ne porte pas de toponyme officiel;

CONSIDÉRANT QUE la désignation d'un toponyme abénakis à proximité du Manoir Rouville-Campbell et de la halte des Patriotes offre la possibilité de mettre en dialogue les époques précoloniale, coloniale et postcoloniale;

CONSIDÉRANT QUE ce lieu est principalement marqué par sa proximité à la rivière Richelieu et par son caractère riverain,

Il est unanimement recommandé au conseil municipal

QUE le lot 6 589 469 au nord du Manoir Rouville-Campbell soit désigné sous le toponyme « Parc *Wigwaol* », signifiant parc du « canot en écorce de bouleau blanc ».

Lot 6 589 471 — Boisé au sud du Manoir Rouville-Campbell

Recommandation

Marc-André Guertin s'abstient.

CONSIDÉRANT QUE le lieu visé ne porte pas de toponyme officiel;

CONSIDÉRANT QUE le boisé au sud du Manoir Rouville-Campbell est principalement marqué par la présence d'un ruisseau;

Il est unanimement recommandé au conseil municipal

QUE le lot 6 589 471 au sud du Manoir Rouville-Campbell soit désigné sous le toponyme « Parc *Sibosis* », signifiant parc du « ruisseau ».

Lot 3 955 259 : Boisé situé derrière l'école de l'Aquarelle :

Recommandation

Marc-André Guertin s'abstient.

CONSIDÉRANT QUE le toponyme officiel désigne uniquement le parc Michel, ce qui constitue une partie limitée du lot 3 955 259;

CONSIDÉRANT QUE la désignation d'un toponyme abénakis à proximité de l'école de l'Aquarelle et de la maison des jeunes offre une occasion symbolique et éducative intéressante;

CONSIDÉRANT QUE le lieu visé correspond à un boisé marqué par un relief accidenté qui a permis le maintien de plusieurs arbres matures, dont des caryers,

Il est unanimement recommandé au conseil municipal

QUE le lot 3 955 259 situé entre la rue Michel et la montée des Trente, derrière l'école l'Aquarelle, soit désigné sous le toponyme « Parc *Pagimenakwam* », signifiant parc de « l'arbre de noix » (ou parc du caryer).

Lot 6 582 877 — Boisé à proximité de l'école de la Pommeraie :

Recommandation

André Roy est absent. Marc-André Guertin s'abstient.

CONSIDÉRANT QUE le lieu visé ne porte pas de toponyme officiel;

CONSIDÉRANT QUE la désignation d'un toponyme abénakis à proximité de l'école de la Pommeraie offre une occasion symbolique et éducative intéressante;

CONSIDÉRANT QUE le lieu visé correspond à un boisé qui abrite deux grands pins blancs intéressants et pourrait faire l'objet de plantation d'arbres de cette essence dans le cadre des efforts de réhabilitation à venir,

Il est unanimement recommandé au conseil municipal

QUE le lot 6 582 877, à proximité de l'école de la Pommeraie, soit désigné sous le toponyme « Parc *Koak* », signifiant parc des pins blancs.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé,
L'assemblée est levée à 18 h 55.

Noé Bünzli, secrétaire

Gaston Meilleur, président